

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2017

n° 5

page 1/1

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (20) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. GUIMARD mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

**OBJET : Réapprovisionnement en fournitures 2017 du magasin général
– Signature des accords cadres (3 lots)**

Dans le cadre du réapprovisionnement en fournitures du magasin général, la Communauté d'Agglomération a procédé à un appel d'offres dont les lots sont précisés ci-dessous. Ces 3 lots arrivent à échéance le 31 décembre 2016.

Cet accord-cadre à bons de commandes, constitué de 3 lots, porte sur l'année 2017, reconductible en 2018, 2019 et 2020.

* * * * *

VU les articles L2122-21.1 et L 5211-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à la signature sur la base d'une estimation de l'étude du besoin et du montant du marché,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics et notamment son article 78 relatif aux accords-cadres,

CONSIDERANT la nécessité de relancer une consultation pour des lots arrivant à échéance le 31 décembre 2016

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le Président ou son représentant à signer les accords-cadres suivants ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier :

Lots	Dénomination	Montant maximum annuel T.T.C.
1	Fournitures administratives	60 000,00 €
2	Enveloppes	10 000,00 €
3	Papiers reprographie	50 000,00 €

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 25/05/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016